

HONORAIRES DE TRANSACTION

Charge Vendeur

Barème à compter du 1/04/2017

Jusqu'à 100 000 € 7 000 € 7 TC*

De 100 001 è 150 000 € 6 % TTC*

• De 150 001 à 500 000 € 5 % TTC*

De 500 001 et au-delà 4 % TTC*



HONORAIRES DE LOCATION

Barème à compter du 1/04/2017

Pour tous baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6/07/1989

Visite de logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 € TTC*/m²de la surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC*/m² de la surface habitable à le charge du Bailleur.

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC*/m² de la surface Habitable à la charge du locataire et 4 € TTC */m² de la surface habitable à la charge du bailleur.

SAS Immo Conseils Chambly au capital de 1000€, siège social 265 place de l'église - 60230 Chambly

RCS Compiègne , carte professionnelle délivrée par la CCI de Beauvais N° CPI 6003 2017 000 016 567 ,

activité Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce, location

Garantie CEGC de 110 000 € - RCP Generali